



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 30 septembre 2010

Publié le 8 octobre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 15

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLESEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Christine MASSU	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS****Association "le Coin du Miroir" - Tranche d'achèvement - subvention**

Par convention du 9 octobre 2006. L'Etat, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or, le Grand Dijon, la Ville de Dijon et l'association Le Coin du Miroir ont conclu un partenariat pour la réalisation et le fonctionnement du Consortium - Pôle d'Art Contemporain.

Cette convention fixait notamment les conditions de réalisation et de financement des travaux d'aménagement et d'extension des locaux du Consortium sur le site de l'Usine, projet inscrit au contrat d'agglomération.

Le financement du projet, à hauteur de 5,7 millions d'euros, était prévu selon les clés de répartition suivantes :

	Tranche initiale	%
Total	5 761 701,00 €	100,00%
Etat	1 515 000,00 €	26,29%
FEDER	0,00 €	
Conseil régional	610 500,00 €	10,60%
Conseil général	722 500,00 €	12,54%
Grand Dijon	757 500,00 €	13,15%
Ville de Dijon	837 500,00 €	14,54%
Coin du Miroir	1 318 701,00 €	22,89%

La mise en service de ce site rénové nécessite aujourd'hui la réalisation de travaux d'aménagement intérieur, constituant une « tranche d'achèvement » dont le financement ne peut être assuré dans le cadre de la convention du 9 octobre 2006.

Ainsi, les co-financeurs se sont rapprochés afin d'établir le plan de financement de cette tranche d'achèvement, par ailleurs éligible à un concours financier du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et dont le coût d'objectif est fixé à 948 000 € H.T.

La participation financière des partenaires publics de l'opération initiale est annoncée comme suit:

- FEDER: 237 000 € (25%)
- Région: 110 000 € (11,6 %)
- Département: 121 000 € (12,76%)
- Ville de Dijon: 150 000 € ( 15,82%)
- Association Coin du Miroir: 200 000 € (21,01%).

Dans ce cadre, la participation financière du Grand Dijon à la réalisation de la tranche d'achèvement s'établirait à 130 000 € ( soit 13,7%).

L'intervention de chaque partenaire public pour la réalisation de la tranche d'achèvement doit faire l'objet d'une convention bilatérale à conclure avec Le Coin du Miroir.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 130 000 € à l'Association "Le Coin du Miroir" pour l'achèvement du consortium - Pôle d'Art Contemporain ;
- **d'autoriser** la signature de la convention à conclure avec l'Association "Le Coin du Miroir" ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.